



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr. générale  
3 février 2017  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-douzième session**  
Point 26 de la liste préliminaire\*  
**Développement agricole, sécurité alimentaire**  
**et nutrition**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2017**  
19-21 avril 2017  
Point 11 de l'ordre du jour  
**Application et suivi des textes issus**  
**des grandes conférences et réunions**  
**au sommet organisées par les Nations Unies**

**Principales décisions prises et recommandations de politique**  
**générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire**  
**mondiale**

**Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

\*A/72/50.



## **Rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale**

### **Introduction**

1. Le présent rapport fait suite à la décision 2011/217 du Conseil économique et social, qui invitait le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à transmettre chaque année au Conseil un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées en précisant les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux fonctions qu'il exerce et à ses orientations. On trouvera des informations complémentaires concernant les fonctions et les orientations du Comité dans les documents publiés sous les cotes [A/66/76-E/2011/102](#) et [A/65/73-E/2010/51](#). Le rapport donne un aperçu des principaux résultats atteints et des principales décisions prises par le Comité à sa quarante-troisième session, tenue en octobre 2016, qui s'accompagnent, le cas échéant, d'informations actualisées sur les mesures prises pour y donner suite. Le rapport final de la session est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/a-ms023f.pdf>. La quarante-quatrième session du Comité se tiendra du 9 au 13 octobre 2017.

### **Principales décisions et recommandations formulées, et principaux résultats obtenus**

#### **Établissement d'un lien entre les petits exploitants et les marchés**

2. Les recommandations relatives aux politiques à mener pour établir un lien entre les petits exploitants et les marchés ont été approuvées à la quarante-troisième session du Comité. Elles se fondent sur les données probantes existantes et visent à encourager les politiques et pratiques qui vont dans le bon sens, compte tenu du fait que les gouvernements ont un rôle crucial à jouer pour éliminer les contraintes spécifiques qui s'exercent sur les petits exploitants et maximiser les possibilités d'accès de ces derniers à des marchés fiables et rémunérateurs. Si elles sont mises en œuvre, ces recommandations devraient avoir une influence décisive sur la capacité des petits exploitants de continuer de contribuer à la production alimentaire mondiale et à leur propre sécurité alimentaire, et sur l'appui apporté aux gouvernements dans l'action qu'ils entreprennent pour faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale).

3. Ces recommandations :

- Reconnaittent l'importance des marchés alimentaires locaux et nationaux pour les petits exploitants, ainsi que la nécessité de renforcer les systèmes de collecte de données relatives à ces marchés afin de mieux orienter les politiques publiques;
- Mettent en lumière le rôle potentiel que les petits exploitants peuvent jouer sur les marchés internationaux, les possibilités qui s'offrent à eux sur le plan des ressources financières et du renforcement des capacités, ainsi que les difficultés liées au respect des normes et au contexte dans lequel ils évoluent;

- Soulignent que l'existence de petits exploitants est essentielle pour tisser des liens plus solides entre les consommateurs et la source de production alimentaire;
  - Reconnaisent la nécessité d'agir pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les jeunes, en s'employant à améliorer les débouchés qui s'offrent à eux et à faciliter leur accès aux ressources.
4. Le Comité encourage toutes les parties prenantes à diffuser et à utiliser ces recommandations ainsi qu'à promouvoir leur intégration dans les stratégies, les politiques et les programmes visant à resserrer les liens entre les petits exploitants et les marchés.
5. Le Comité demande à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'examiner et d'approuver ces recommandations et d'en assurer une large diffusion auprès de tous les organismes compétents des Nations Unies.

**Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition : quels rôles pour l'élevage?**

6. En 2016, le Groupe d'experts de haut niveau du Comité sur la sécurité alimentaire et la nutrition a présenté un rapport intitulé « Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition : quels rôles pour l'élevage? », qui a servi de base à un débat d'orientation, puis à l'élaboration de recommandations sur les politiques à mener. Ces recommandations ont été approuvées par le Comité lors de sa séance plénière et figurent dans le rapport final de sa quarante-troisième session.
7. Les recommandations susmentionnées visent à renforcer la contribution du secteur de l'élevage à un développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et contribuent à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate, dans le contexte général du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles mettent également en exergue le rôle essentiel des petits exploitants en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
8. Le Comité a recommandé que soient élaborées des politiques et des mesures permettant de :
- Favoriser la cohérence de l'action menée au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
  - Répondre aux besoins en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de conditions de travail et de services;
  - Favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
  - Promouvoir l'autonomisation des jeunes;
  - Protéger l'environnement et promouvoir une gestion durable et une utilisation efficace des ressources naturelles;
  - Améliorer la résilience face aux risques et à la variabilité;
  - Promouvoir la coopération et la collaboration en matière d'innovation et de recherche-développement et répondre aux besoins en matière de données;
  - Améliorer la santé et le bien-être des animaux;

- Reconnaître, protéger et soutenir les systèmes pastoraux en tant que moyens de subsistance et de gestion durable des ressources;
- Promouvoir et soutenir les systèmes de pâturage durables;
- Promouvoir et soutenir également les systèmes mixtes;
- Promouvoir en outre la durabilité des systèmes intensifs.

9. Le Comité encourage l'ensemble des parties prenantes à diffuser ces recommandations aux niveaux local, national et mondial, à les utiliser et à en promouvoir l'intégration dans les stratégies, politiques et programmes pertinents.

#### **Mobilisation du Comité au service de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

10. Le Comité a adopté une stratégie précisant la façon dont il aidera les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable. Dans le cadre de cette stratégie, il est prévu que le Comité articule son action autour de trois grands axes : la convergence des politiques, le partage des enseignements tirés de l'expérience et le bilan des progrès accomplis à l'échelle mondiale.

11. Le Comité a également décidé de faciliter l'établissement des bilans des progrès accomplis à l'échelle mondiale en fournissant régulièrement des informations à jour et concertées au Forum politique de haut niveau sur le développement durable à New York, et de plaider pour que la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable soient prises en compte dans les orientations politiques de haut niveau proposées par le Forum.

12. Le Comité a encouragé toutes ses parties prenantes à s'investir activement dans les travaux de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, à communiquer et à diffuser les décisions du Comité ayant trait aux objectifs de développement durable et à collaborer plus efficacement avec d'autres organismes mondiaux et régionaux participant au suivi et à l'examen de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les forums régionaux sur le développement durable.

#### **Mobilisation du Comité au service de la nutrition**

13. Le Comité a approuvé un cadre visant à intensifier sa contribution à la lutte mondiale contre la malnutrition sous toutes ses formes. Ce cadre recense les possibilités offertes par la Déclaration de Rome sur la nutrition<sup>1</sup>, le Cadre d'action<sup>2</sup> adopté à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition ainsi que les objectifs de développement durable concernés, définit clairement le rôle du Comité en matière de nutrition et s'accompagne d'un plan de travail établissant des objectifs concrets pour 2017 et au-delà. En 2017, le Comité définira sa contribution à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (voir résolution [70/259](#) de l'Assemblée générale) et préparera ses futurs travaux sur la convergence des politiques afin d'aboutir à une vision commune des principaux problèmes auxquels se heurtent ses différentes parties prenantes.

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé, document EB 136/8, annexe I.

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la Santé, document EB 136/8, annexe II.

### **Suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du Comité**

14. Le Comité a approuvé un cadre de référence qui donne aux parties prenantes nationales, régionales et internationales des orientations en ce qui concerne le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et des recommandations du Comité.

15. Une manifestation thématique mondiale a été organisée durant la séance plénière afin de permettre aux participants de partager leur expérience et de faire le point sur l'utilisation et l'application des Directives volontaires du Comité pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale<sup>3</sup>, quatre ans après leur adoption. Cette manifestation a montré que les Directives volontaires avaient été suivies et mises en œuvre dans de nombreux pays, et le débat a fait ressortir un certain nombre de bonnes pratiques illustrant, notamment, combien il importe de donner aux parties prenantes les moyens de faire respecter leurs droits fonciers, de promouvoir des forums multipartites sans exclusive et de faire preuve d'une volonté politique résolue, d'intégrer systématiquement les Directives volontaires dans les politiques et la législation nationales et de partager les données d'expérience au sein des pays et entre pays afin de renforcer les compétences techniques et les capacités. Parmi les obstacles recensés figuraient la difficulté d'assurer la représentation effective des principaux bénéficiaires lors des dialogues multipartites ainsi que la violence dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme œuvrant en faveur du droit de la propriété foncière.

### **Urbanisation et transformation des zones rurales et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition**

16. Un forum sur l'urbanisation et la transformation des zones rurales et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition a été organisé, à la quarante-troisième session du Comité, pour permettre à l'ensemble des intervenants d'échanger leurs vues et leur expérience concrète concernant les défis à relever, les possibilités à exploiter et les résultats positifs découlant de l'adoption de solutions rurales-urbaines mieux intégrées.

17. Le Comité a reconnu qu'il importait de comprendre les grandes tendances et les facteurs de l'évolution de la dynamique rurale-urbaine ainsi que son incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Parmi les domaines abordés, il a été établi que certains nécessitaient une attention accrue des pouvoirs publics, tels que l'accès à la nourriture, l'alimentation insuffisamment variée, les modes de consommation, la nutrition, la pauvreté, la jeunesse, les migrations, la marginalisation des groupes vulnérables, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'innovation, les démarches globales et intégrées, la collecte et l'analyse de données, les changements climatiques, les terres et les ressources naturelles et le manque d'infrastructures et de services.

---

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document CL 144/9 (C 2013/20), annexe D.

18. En 2017, le Comité réunira les données issues de l'expérience et recensera les politiques efficaces en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans le contexte de l'évolution de la dynamique rurale-urbaine, en tenant compte des résultats du forum et de ceux de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

#### **Futurs travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition**

19. En 2017, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition présentera deux rapports : l'un sur la gestion durable des ressources forestières au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et l'autre sur la nutrition et les systèmes alimentaires. Ces rapports permettront au Comité de disposer des données probantes nécessaires pour orienter ses futurs travaux en matière de convergence des politiques.

#### **Programme de travail pluriannuel**

20. Dans le cadre de l'élaboration de son programme de travail pluriannuel pour le prochain exercice biennal, le Comité a demandé au Groupe d'experts de haut niveau de présenter, d'ici à la fin de 2017, une note sur les questions cruciales et émergentes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition afin d'éclairer ses futurs travaux, et de présenter en 2018 un rapport sur les partenariats multipartites pour le financement et le renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Un critère supplémentaire axé sur la contribution et l'adéquation de l'activité suggérée à des aspects spécifiques du Programme de développement durable à l'horizon 2030, destiné à aider le Comité à sélectionner ses futures activités, a été adopté.

#### **Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition**

22. Le Comité a approuvé la cinquième version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui comprend les recommandations relatives aux politiques à mener dans le domaine de l'eau en tant qu'enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale, adoptées à la quarante-deuxième session du Comité en 2015, ainsi que le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

#### **Évaluation de l'efficacité du Comité**

23. Le Comité a été informé de l'avancement de l'évaluation indépendante en cours. Une fois celle-ci achevée, en mars 2017, un plan d'action sera élaboré pour donner suite aux recommandations qui auront été formulées par les évaluateurs.

#### **Rapport de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 17-21 octobre 2016)**

24. Comme indiqué précédemment, le rapport final complet de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tenue à Rome, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du 17 au 21 octobre 2016, est disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/3/ams023f.pdf](http://www.fao.org/3/ams023f.pdf). Dans ce rapport figurent l'ordre du jour de la session (annexe A), la

composition du Comité (annexe B), la liste des documents (annexe C), la déclaration de la délégation russe (annexe D) et le thème du rapport de 2018 du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (annexe E).

---